

Commune de ST BARTHELEMY



AVRIL 2011 n° 174

Sommaire

- * le mot du maire
- * inscriptions école
- * CR du Conseil Municipal des 17 février et 14 mars
- * défendons notre environnement
- * budget 2011
- * infos diverses
- * manifestations
- * état civil

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

Tél 04 74 84 63 25

HORAIRES DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45
Mardi	
Mercredi	} 13h30 - 17h45
Jeudi	
Vendredi	} 8h30 - 17h45
Samedi	

Tel 04 74 84 61 81



NANTAISE DES EAUX
SERVICES
SERVICE CLIENTÈLE
09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu
Message flash

ERDF

Un dépannage 0 810 761 773
Un raccordement 0 810 476 934

GRDF

Un dépannage ou une urgence
0 810 686 003
Un raccordement 0 810 224 000



Ramassage des
ORDURES
MENAGERE
le VENDREDI MATIN

Pour tous problèmes 0 800 138 438



Photos Philippe ANDERT

La gabusienne

La gabusienne



Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 15 de chaque mois**

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

Le mot du Maire

Avec la réforme des collectivités locales qu'il prépare, le gouvernement tente de rationaliser les dépenses des communes. Il n'en demeure pas moins que nous devons nous adapter à cette nouvelle situation économique et au plafonnement de nos ressources.

Sur ces dernières nous disposons de trois moyens d'actions :

- l'augmentation du taux des impôts locaux
- la création de nouvelles ressources
- la sélection de nos dépenses

Sur le premier point aucun changement n'est envisagé, il n'est pas concevable de faire supporter par les budgets des ménages les effets de la crise.

Sur le second point nous y travaillons par l'étude de faisabilité d'une unité de production d'énergie électrique à la Tannerie.

Sur le contrôle des dépenses, et à l'instar de qui se pratique dans d'autres régions, nous allons mettre en place un système de réduction, voire de coupure de l'éclairage public durant une partie de la nuit.

Maurice PELLISSIER

INSCRIPTIONS

Année scolaire 2011-2012



Ecole Primaire Publique
42 chemin des écoles
38270 ST BARTHELEMY
Tél : 04.74.79.72.20

Les permanences auront lieu :
les jeudis 12, 19 et 26 mai de 8h à 17h

Merci de vous munir :

- du carnet de santé de votre enfant,
- du livret de famille,
- du certificat d'inscription délivré par la mairie



HORAIRES A RESPECTER

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

* les jours ouvrables

de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

* le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

* le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER

relance des études et modalités de concertation

M BECT présente au Conseil la proposition chiffrée de M BELLI-RIZ relative à la reprise du PLU.

Il fait part des conditions d'exercice de la mission de M BELLI-RIZ et indique que sa prestation ne comprend pas la traduction des aléas en risques demandée par les services de l'état, celle-ci devra être réalisée par un bureau d'étude spécialisé.

Le conseil après en avoir délibéré,

CONSIDERANT les incertitudes liées à ce dossier

DECIDE de différer sa décision quant au choix du prestataire

PROPOSE qu'une consultation soit engagée à des fins de comparaison.

Renouvellement ligne de trésorerie

M Gérard BECT, adjoint aux finances, rappelle au Conseil que la ligne de crédit contractée en Mars 2010 est arrivée à échéance.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire concernant les finances communales, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes (ci-après « la Caisse d'Épargne »),

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de St Barthélémy décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de St Barthélémy décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

Montant : 150 000 Euros

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt applicable

à un tirage (selon le choix d'index réalisé EONIA + marge de 0.80 % par l'Emprunteur, à chaque demande de versement des fonds) :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, civile, à terme échu

- Frais de dossier 150 Euros l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil

AUTORISE le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

vote du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M BECT Gérard, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. PELISSIER Maurice, Maire.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT:
dépenses : 394 145.36
recettes : 667 756.01
excédent : 273 610.65

INVESTISSEMENT :
dépenses : 585 031.76
recettes : 371 175.03
déficit : 213 856.73

Restes à réaliser en dépenses : 81 800

Restes à réaliser en recettes : 183 038

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

droit de préemption

Monsieur PELISSIER fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété JAILLOT Maurice sise la Barrière cadastrée AL 3, 9, 10.

Le Conseil après délibération,

DECIDE de ne pas préempter.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2011

affectation des résultats 2010

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

273 610.65 euros

DEFICIT D'INVESTISSEMENT

- 213 856.73 euros

EXCEDENT GLOBAL + 59 753.92 euros

On répartit l'excédent de fonctionnement en deux parts, l'une vient combler en partie le déficit d'investissement (compte 1068), l'autre reste affectée en section de fonctionnement (compte 002)

Compte 1068 112 618.73 euros

Compte 002 160 991.92 euros

273 610.65 euros

vote des taux d'imposition locaux

Maurice PELISSIER, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980

- les taux appliqués l'année dernière

Il explique que les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2011 ne sont à ce jour pas communiquées, mais qu'elles ne sauraient être inférieures à celles de l'année précédente.

Le Conseil après réflexion,

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier pour l'année 2011 les taux d'imposition.

RETIENT pour calculer le produit fiscal attendu au BP 2011 les mêmes bases qu'en 2010.

TAUX	BASES	PRODUIT
TH 10.91%	729 200	79 555.72
FB 19.01%	654 700	124 458.47
FNB 58.91%	47 000	27 687.70
TOTAL		231 701.89

examen et vote du budget primitif 2011

Maurice PELISSIER, Maire, expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2011, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes

prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget Le Conseil Municipal par 7 voix pour, et 6 abstentions,

ADOpte le budget primitif 2011 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

629 268 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

546 257 euros

droit de préemption

M le Maire fait part au conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété des héritiers de M Raymond TORGUE sise 149 Route de Beaurepaire cadastrée AK 103 et 228.

Le conseil après échange,

DECIDE de ne pas préempter

enlèvement des dépôts sauvages d'ordures ménagères

M. le Maire expose au Conseil les différents éléments qu'il a pu recueillir concernant les modalités de sanction des incivilités engendrées par la mise en place de la redevance incitative (dépôts sauvages d'ordures ménagères sur lieu public ou privé).

Il indique qu'en vertu des articles R632-1, R635-8 et R644-2 le Maire ou un agent assermenté peut constater ce type d'infractions mais que celles-ci doivent bien évidemment être transmises à Monsieur le Procureur de la République aux fins de poursuite pénale article L2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune n'ayant en effet aucune compétence pour recouvrer une amende pénale.

Il indique également qu'au-delà de la sanction pénale il convient de procéder à l'enlèvement des dépôts sauvages ainsi découverts sur le territoire communal.

Il précise qu'il y a lieu de considérer le caractère d'urgence de cette mesure d'enlèvement et de procéder à son exécution d'office destinée

à préserver la santé et la salubrité publique cf article L. 131164 du Code de la santé publique.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé,

CONSIDERANT l'ensemble des éléments sus énoncés

CONSIDERANT l'article L1311-4 du code de la santé publique qui prévoit expressément le recours à l'exécution d'office des mesures prescrites par les règles d'hygiène « en cas d'urgence, notamment de danger ponctuel imminent pour la santé publique »

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

DIT que la mission d'enlèvement des ordures sera confiée à une entreprise.

Le tarif appliqué sera intégralement refacturé au contrevenant par la mise en œuvre de la procédure de recouvrement des frais exposés par la commune via le TRESOR PUBLIC.

INFOS DIVERSES

DEFENDONS NOTRE ENVIRONNEMENT (Suite...)

Comme au printemps dernier des bénévoles se sont retrouvés samedi matin 9 avril pour effectuer une collecte des déchets jetés dans la nature.

Notre équipe dynamique et motivée, profitant de l'expérience passée a systématiquement "ratissé" le territoire communal en ciblant particulièrement les points noirs.

C'est avec plaisir que nous avons travaillé en coordination avec des volontaires de Beaufort, pour nettoyer les abords du centre commercial et les rives du Suzon. La défense de la nature ne connaît pas de frontières ! Cette collaboration devra être reconduite à l'avenir.

Notons que nous envisageons de réaliser des actions de sensibilisation conjointes des deux communes, en particulier auprès des élèves du collège Jacques Brel.

Cette année nous avons encore collecté une certaine quantité d'objets divers : emballages, bouteilles et canettes, jantes et pneus, fer à repasser et téléviseur... mais globalement moins de gros éléments.

Nous remercions vivement tous ceux qui ont apporté leur concours à cette action collective et qui ont parcouru le terrain, ramassé, transporté et trié avec entrain et efficacité.

Bruno DANNONAY, Délégué à l'Environnement et à la Sécurité



CENTRE D'ACCUEIL DE PENOL

670 route de la Côte St André
38260 PENOL 04 74 20 92 24

**Campagne d'été inscription
le mardi 12 mai de 14 à 16h**

PIECES ORIGINALES A PRESENTER

(Pas de photocopies)

- ↳ carte d'identité ou titre de séjour
- ↳ livret de famille
- ↳ Attestation de la sécurité sociale
- ↳ Attestation de la sécurité sociale
- ↳ Attestation CMU
- ↳ Quittance de mloyer
- ↳ Feuille d'imposition
- ↳ Échéancier d'endettement ou surendettement
- ↳ Justificatifs des revenus :
bulletin de salaire, retraites, pensions, avis de paiement ASSEDIC, attestation CAF, bourses des études supérieures, certificat de scolarité (enfant de +16 ans), pensions alimentaires.



Les barbecues s'installent dans les jardins ou sur les terrasses, les piscines font la joie des petits et des grands... Profitez pleinement des beaux jours.

Quelques règles sont toutefois à respecter

Il est fondamental de ne pas gêner nos voisins par des nuisances sonores intempestives, par des fumées mal contrôlées pouvant être à l'origine de bien des désagréments.

Soyons respectueux de notre environnement

Vous avez prévu une soirée qui risque d'être plus animée et bruyante qu'à l'accoutumée : n'oubliez pas d'en informer votre voisinage qui appréciera votre démarche et sera ainsi plus tolérant

Une vigilance constante de notre comportement vis-à-vis des autres est le gage d'une bonne entente, d'une meilleure qualité de vie.

Soyez prudent !

Afin que vos distractions ne se transforment pas en un véritable cauchemar :

- * ne laissez aucun espace barbecue sans surveillance, ayez toujours à proximité une réserve d'eau afin de limiter les dégâts en cas de départ du feu,
- * veillez aux enfants, éloignez-les des risques potentiels liés au feu, ne les laissez pas seuls près de la piscine, même faible quantité d'eau peut leur être fatale.

De nombreux accidents à déplorer chaque année nous incitent à la plus grande prudence.

Gishlène PUPAT

2011, un budget sans envergure.

Le 14 mars dernier, les élus se retrouvaient en séance du conseil municipal afin de mettre au vote le budget communal 2011.

A notre demande, le scrutin s'est déroulé à bulletin secret. Le budget a été adopté par 7 voix pour et 6 abstentions. Deux conseillers étaient absents.

Notre groupe composé de 6 élus a décidé, cette année, de s'abstenir et nous vous devons quelques explications.

Depuis le début de ce mandat, les échanges sont généralement riches et constructifs, nous permettant de nous associer ponctuellement à la majorité. Nous estimons qu'une commune qui avance est une commune qui a des projets.

Des projets ils en existent : une nouvelle cantine pour les enfants de nos écoles, sécurisation et aménagement de la traversée du village, chauffage centralisé pour les bâtiments communaux...

Le budget 2011 tel qu'il a été adopté, laisse peu de place à ces projets...un budget qui s'arrête au fonctionnement de la commune laissant les principales idées dans les cartons.

LES DETAILS

Chaufferie du groupe scolaire

- 78000 euros affectés à la réparation de la chaudière du groupe scolaire. Une chaudière vieillissante se trouvant au sous sol de l'école et qui ne pourra être réinstallé sous le bâtiment en raison des nouvelles normes concernant les établissements recevant du public. Notre avis sur ce dossier et de trouver un moyen moderne de production d'énergie qui permettra de chauffer le groupe scolaire et ses logements mais aussi la mairie, la salle des fêtes...installation qui sera positionné dans un local annexe. Ce nouvel équipement pourra être le premier maillon d'un bâtiment qui recevra la cantine. Une étude urgente s'impose avant d'être dans l'obligation de faire des réparations de fortunes qui amèneront aucune avancée sur l'installation désuète.

Traversée du Village

- Depuis plusieurs semaines la commission sécurité travail sur l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village. Un projet chiffré a pris forme, route de Beaurepaire, avec l'aménagement d'une plate forme englobant un arrêt scolaire nous aurions souhaité voir ce dossier inscrit à l'investissement.

Plan local d'urbanisme

- Le préfet de l'Isère a rejeté il y a quelques mois le P.L.U tel qu'élaboré à ce moment là, ce qui impose une nouvelle instruction et des frais supplémentaires, mais il s'agit d'un passage incontournable, notre groupe est favorable à ce que nous relançons et terminions enfin ce plan local d'urbanisme.

Personnel communal

Nous sommes également perplexes sur le non remplacement d'un employé communal, décision qui posera rapidement des problèmes.

TAUX D'IMPOSITION

En ce qui concerne les taux d'imposition, vu le contexte économique et social toujours difficile, ils ne seront pas augmentés. Notre groupe a voté favorablement pour cette démarche.

EN CONCLUSION

Nous estimons, qu'il est nécessaire et urgent d'engager une étude puis la réalisation d'un bâtiment qui pourrait être en annexe de la salle des fêtes abritant un nouveau local cantine et l'installation d'un nouveau chauffage pour l'ensemble des bâtiments communaux (salle polyvalente, groupe scolaire, mairie).

D'un point de vue financier, c'est réalisable, la commune récupérant à partir de 2011, 15000 euros supplémentaires annuels de dotation de solidarité en provenance de la communauté de communes. Ceci permet le remboursement du capital d'un emprunt de 300 000 euros sur 20 ans. Si l'on rajoute à cela les subventions du conseil général on peut sérieusement envisager cet investissement à nos yeux prioritaires.

Nous continuerions le travail engagé en début de mandat.

Les conseillers municipaux : Anne MOLLY-MITTON, Cathy MOREL, Jean Pierre EFFANTIN, Jean Claude FRANDON, Bernard GUILLOT, Laurent ROUDET.

MANIFESTATIONS



ST BARTHELEMY Salle Tony CHABERT
ANIMATIONS CANTONALES Vendredis 29 avril et 6 mai de 9h30 à 11h30
CREATION DE ROBOT OU D'UN CASSE TETE EN BOIS
 Centre social et culturel de l'Île du Battoir 04 74 79 07 20
 Tout mineur doit être accompagné d'un adulte

RESTAURANT LE CHANDELIER
 35 route de Grenoble 38260 PAJAY

DIMANCHE 1er MAI

Journée truitelles



Renseignements
 ET réservations
 04 74 84 66 67



Tournée du 1er mai

Respectant la tradition des conscrits, durant la fin de journée du vendredi 29, celle du 30 avril et celle du 1er mai, les conscrits de ST BARTHELEMY passeront dans toutes les maisons du village afin de récolter diverses ingrédients pour la confection des crêpes (farine, lait, œufs, confiture et autres ingrédients).

Vous êtes tous cordialement invités à venir déguster les crêpes et prendre un verre à la salle polyvalente le dimanche 1er mai à partir de 10h.

Merci à toutes et à tous d'avance !!

Les conscrits de ST BARTHELEMY

DIMANCHE 8 MAI

VIDE GRENIERS



Salle polyvalente + parking

Organisé par
 le Sou des Ecoles

Tarif extérieur 2€ le m intérieur 4€ le m

buvette; restauration rapide
 (frites, hot-dog, gâteaux ...)

Inscriptions et renseignements
 au 06 61 97 38 28

Marché des Fermes



08 mai 2011 de 8h30 à 18h

Chez GIRIER Myriam et Laurent
EARL du Suzon—fromage de chèvre
À ST BARTHELEMY



Fromages Chèvre, Asperges, Pigeon, Atruche, Fole Gras, Volailles, Œufs, Agneau, Porc, Charcuterie, Escargot, Fruits, Légumes, Jus de Fruits, Noix, Fromages de Vache, Miel, Confiture, Pain, Brioches, Vins, Artisanat ...

TOMBOLA GRATUITE : 1 panier garni de spécialités et 1 repas gourmand



A partir de début mai de 8h30 à 12h30
 Les bénévoles et les salariés de l'ADMR vous proposeront leurs brioches.

Réservez leur un bon accueil.

Danièle FRANDON

RESTAURANT LE CHANDELIER
 35 route de Grenoble 38260 PAJAY

DIMANCHE 29 MAI
Spéciale
FETES DES MERES

Renseignements ET réservations
 04 74 84 66 67



ETAT CIVIL

le 15 mars 2011

Madame BRENIER née FRANDON Blanche est décédée dans sa 89^e année

le 28 mars 2011

Mademoiselle Anne-Laure Claire TARDY est décédée dans sa 24^e année.

le 5 avril 2011

Monsieur POT Théophile Jean est décédée dans sa 86^e année.

Toute notre sympathie aux familles



le 18 mars 2011 est né Matteo Louca CHASSIN

De Rodolphe CHASSIN
 Et Florence CONDEMINE
 Domiciliés lot le Clos Vert 815 route de Beaurepaire

Félicitations aux parents



Fête des mères

«L'ANGLE DES SAVEURS»

Fête des pères

Vous propose de nombreuses idées cadeaux linge de maison, vaisselle, peignoirs et compositions de paniers garnis pour tous les budgets.

Centre Commercial le Suzon
 (à côté du magasin de chaussures La Renommée)

☎ 04 74 85 31 14

Du lundi au jeudi de 7h45 à 12h15 et de 14h à 19h

Les vendredi et samedi 7h45 à 19h

Le dimanche de 7h45 à 11h30